

VH/ER.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-105 du 6 MAI 1977

Portant nomination du Commissaire du Gouvernement auprès de la Société 'Industrie Béninoise des Textiles' (IBETEX)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU L'Ordonnance N° 73-29 du 27 Mars 1973, instituant auprès des sociétés d'Etat, des organismes et services publics, un poste de commissaire ou de contrôleur du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance N° 74-75 du 16 Décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion et l'Ordonnance n° 75-72 du 10 Octobre 1975 qui l'a modifiée ;
VU le Décret N° 71-127/CP/MEF/ portant approbation des statuts de la Société "Industrie Béninoise des Textiles" (IBETEX).
VU L'Ordonnance N° 76-6 du 26 Janvier 1976, portant dénomination des Sociétés d'Etat et d'économie mixte, des établissements publics à caractère industriel, commercial, social ou administratif et autres institutions de l'Etat ;

LE Conseil des Ministres entendu :

D E C R E T E :

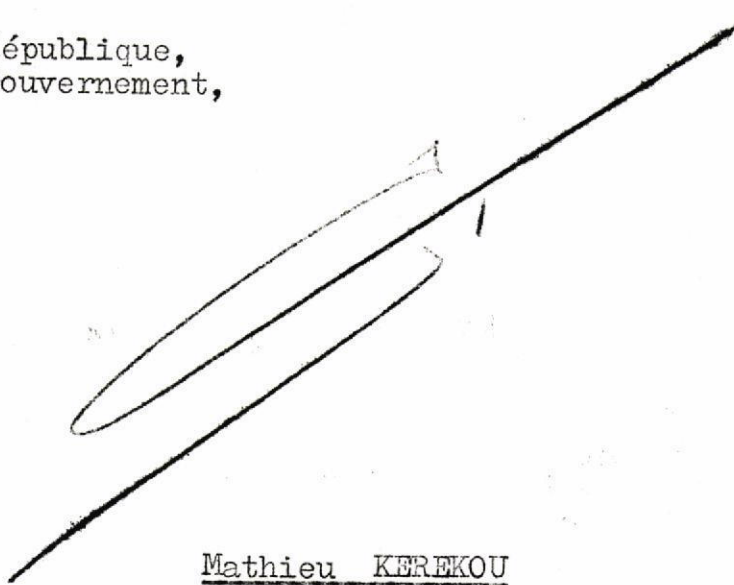
ARTICLE 1er.- Le Camarade BADJOGOUME Hilaire, Capitaine des F.A.P. est nommé Commissaire du Gouvernement auprès de l'Industrie Béninoise des Textiles (IBETEX).

....///....

ARTICLE 2.- Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

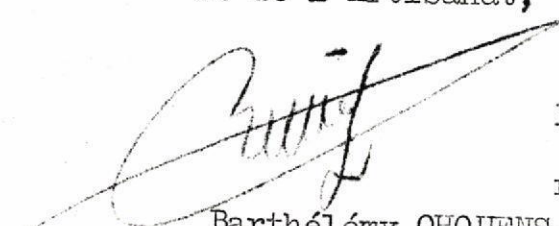
Fait à COTONOU, le 6 MAI 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



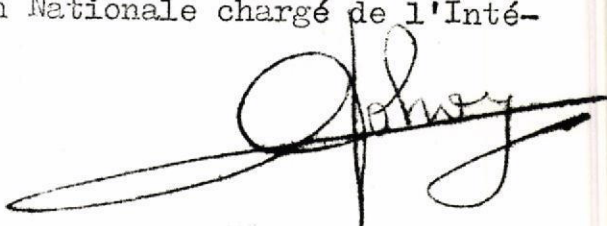
Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Industrie
et de l'Artisanat,



Barthélémy OHOUE.- rim.-

Pour le Ministre des Finances
absent, le Ministre délégué Auprès du
Président de la République Chargé de
l'Intérieur, de la Sécurité et de l'O-
rientation Nationale chargé de l'Inté-



Martin DOHOU AZONHIHO.-

AMPLIATIONS :- PR 8 CS 6 CNR 4 SPD 2 SGG 4 MIA - MF 8 autres Ministères 13 IBETEX 5
DIM 2 CAB.MILITAIRE 4 ETATMAJORS 6 DPE-DGAJL-INSAE 6 ICE + ses
sections 4 BN - UNB-FASJEP 6 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1